

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 65 (1924), p. 85-97

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1924__65__85_0

© Société de statistique de Paris, 1924, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1924

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1924

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1924.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES,
DISTINCTIONS HONORIFIQUES.
NECROLOGIE.
RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.
COMMUNICATION DE M. HUBERT BOURGIN : « REMARQUES SUR L'UTILISATION DES STATISTIQUES SIDÉ-
RURGIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES (1789-1835) ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Gaston ROULLEAU, président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1924.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 16 janvier, inséré dans le journal de février. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. René OLIVREAU, Marcel JACOB, Marius-Jules LAMBERT, LANDRY sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Camille OLIVREAU, directeur du journal « L'Agent d'Assurances », 27, avenue Félix-Faure (XV^e), présenté par MM. René Olivreau et Barriol.

M. Marcel HENRY, statisticien-adjoint à la Statistique Générale de la France, 15, rue de Bruxelles (IX^e), présenté par MM. Bunle et Lenoir.

M. Alfred SAUVY, statisticien-adjoint à la Statistique Générale de la France, 46, rue Hamelin (XVI^e), présenté par MM. Lenoir et Bunle.

M. R. GUPTA, professeur à l'Institut Commercial, 2, Rammoy Road, Bhanipur à Calcutta, présenté par MM. Barriol et Roulleau.

M. LÉON SALOMON, fondé de pouvoirs de la Banque Nationale de Crédit, 16, boulevard des Italiens (IX^e), présenté par MM. Montefiore et Barriol.

M. GRONDEIN, sous-directeur de la Compagnie d'Assurances « L'Urbaine et la Seine », 39, rue Le Peletier (IX^e), présenté par MM. Girard et Barriol.

M. Georges PORTOU, 3, rue Jules-Cousin (IV^e), présenté par MM. Barriol et Girard.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire Général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. le Président est heureux d'annoncer que M. Gabriel FAURE a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Il lui adresse au nom de la Société de bien sincères félicitations.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a la douleur d'annoncer à la Société le décès de M. Joseph REYNAUD, un de nos doyens d'âge, Sénateur de la Drôme, Conseiller d'Etat honoraire.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

Conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, la Commission des Fonds et Archives et le Trésorier doivent présenter leur rapport sur le bilan au 31 décembre 1923, les comptes de l'exercice écoulé et le budget de 1924. Ces rapports sont insérés dans le présent Journal. M. le Président propose l'approbation des comptes et du projet de budget de 1924; il adresse ses remerciements au Trésorier et au Rapporteur.

Il donne connaissance et met aux voix la nouvelle rédaction de l'article 1^{er} du Règlement intérieur, modifié pour tenir compte de l'élévation de 25 à 36 francs de la cotisation des membres titulaires, suggérée par la Commission des Fonds et Archives dans son rapport.

« ARTICLE 1^{er}. — Les ressources de la Société comprennent :

« 1° le revenu des biens et valeurs de toute nature appartenant à la Société;

« 2° la cotisation annuelle des membres titulaires fixée à 36 francs payables en une seule fois dans les premiers jours de l'année.

« Le rachat des cotisations des membres titulaires est fixé à 450 francs. Cette somme pourra être payée en cinq termes égaux de 95 francs chacun, exigibles au commencement de chaque année.

« Les annuités versées resteront définitivement acquises à la Société.

« Le titre de membre perpétuel, avec les droits qu'il confère, ne sera acquis qu'après le paiement intégral du rachat;

« 3° le produit des abonnements au Journal et de la vente des collections;

« 4° les dons et legs que la Société est autorisée à recevoir;

« 5° les subventions qui peuvent lui être accordées. »

Le nouveau texte est adopté, sans discussion, à l'unanimité.

M. le Président propose en outre à l'assemblée de prendre la délibération suivante :

« Les membres actuels pourront se libérer au taux de l'ancien barème

jusqu'au 1^{er} avril 1924. Passé ce délai, le nouveau barème entrera en vigueur pour tous les sociétaires indistinctement. »

Cette délibération est prise à l'unanimité.

COMMUNICATION DE M. HUBERT BOURGIN : « REMARQUES SUR L'UTILISATION DES STATISTIQUES SIDÉRURGIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES (1789-1835) ».

M. le Président donne la parole à M. Hubert BOURGIN pour le développement de sa communication, laquelle est insérée ci-après.

M. le Président remercie M. Hubert BOURGIN de son intéressante communication et déclare la discussion ouverte sur le sujet qui vient d'être traité.

M. HUBER fait remarquer que l'auteur s'est principalement attaché à la question de la variation du nombre des établissements ouverts et il se demande si l'étude de la puissance de production des établissements considérés, par exemple les nombres de marteaux, les quantités de fer produites, etc... ne constituerait pas un complément utile à la première étude.

M. BOURGIN fait remarquer, en réponse, que la puissance de production a été étudiée statistiquement à partir de 1835. Pour la période antérieure, tout ce que l'on peut dire, c'est que parmi les établissements recensés en 1789, ce sont les petits établissements à faible capacité et situés dans les régions en régression qui disparaissent les premiers. Par contre, il faut noter la transformation industrielle dès la fin du dix-huitième siècle de certains établissements, tels que le Creusot, les Forges de Vierzon, etc... S'il y a légère régression au total du nombre des établissements, si certaines régions ont subi une importante diminution du nombre de leurs forges, il est indéniable, par contre, que d'autres contrées plus neuves ont commencé dès cette époque à se développer vers la plénitude industrielle dans laquelle on les observe aujourd'hui.

M. RUEFF se demande si les recherches qui ont été faites sur le développement de l'industrie sidérurgique ne pourraient donner une base intéressante pour l'établissement d'indices de l'activité économique pendant la période de temps considérée; ces indices, supposés connus, permettraient de construire une courbe qu'il serait intéressant de comparer, ainsi qu'il est fait pour l'époque actuelle, avec la courbe des prix.

M. BOURGIN répond que cette préoccupation est également la sienne, mais qu'en raison des difficultés actuelles de la publication scientifique, il n'a pas encore pu faire connaître les résultats de ses recherches sur ces points.

M. RAZOUS fait observer qu'au lieu de se livrer à un travail statistique très difficile dans le but de déterminer les régions où l'activité industrielle a augmenté ou décru, on eût pu sans doute obtenir le résultat cherché par l'examen des causes agissantes. Chacun sait que les premières forges ont été des mangeuses de forêts. Comment ce fait n'expliquerait-il pas pourquoi les régions boisées, comme le Nivernais, le Dauphiné, les Pyrénées dans lesquelles l'industrie naissante s'est d'abord portée, ont dû subir, lorsque les réserves de bois ont été partiellement épuisées, une émigration de cette même industrie vers d'autres régions à filons de charbon, récemment découverts et facilement exploitables. Pareillement, la question de la main-d'œuvre nécessaire donnerait lieu à d'intéressantes remarques sur le transport des industries. Pour conclure, M. Razous insiste sur tout l'intérêt que présente à ses yeux la statistique technique des matières premières et de la main-d'œuvre.

M. BOURGIN réplique, à ce sujet, que c'est à dessein qu'il n'a pas voulu, pour l'instant, entrebâiller les portes du domaine des causes. C'est évidemment une recherche très intéressante, mais elle ne sera réellement féconde qu'une fois les faits étudiés connus. En ce qui concerne l'emploi du bois pour les forges, à partir d'une certaine époque, la plainte de pénurie est générale, ce qui oblige à croire qu'il ne faut pas exagérer l'action de cette

cause dans le déplacement des industries sidérurgiques. Par contre, il y a lieu de signaler, comme ayant une importance manifeste dans la question, mais agissant en sens inverse, les habitudes contractées par les consommateurs à s'approvisionner sur certains marchés, ce qui a pour effet de créer une tendance à la stabilisation des lieux de fabrication.

Enfin, M. VALLET demande si, parmi les établissements recensés, se trouvent les forges de maréchaux ferrants.

M. BOURGIN indique que seuls sont recensés les établissements de fabrication et non ceux de transformation. Ceux-ci, d'ailleurs, ne pourraient donner lieu à aucune statistique précise.

La séance est levée à 22 h. 30.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. ROULLEAU.

II

Annexes au Procès-Verbal de la séance du 20 février 1924

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1923

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1923

ET LE PROJET DE BUDGET DE L'ANNÉE 1924

CHERS COLLÈGUES,

En exécution de l'article 24 du Règlement intérieur, je viens vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier.

COMPTES ET BILAN A FIN 1923. — Les tableaux que vous avez sous les yeux vous permettront de voir rapidement les caractéristiques de l'exercice écoulé.

En les comparant à ceux qui figurent dans le numéro de mars 1923, vous constaterez que, si notre actif a varié presque insensiblement :

	172.408 fr. 18 en 1922
contre	171.749 fr. 51 en 1923
différence de.....	658 fr. 67 provenant d'une diminution du
portefeuille de.....	423 fr. 20
et des fonds en caisse de.....	235 fr. 47
	<hr/>
	Total..... 658 fr. 67

il n'en est pas de même de notre passif qui a subi une modification plus profonde.

Si, en effet, nous comparons dans les deux bilans les possesseurs de l'actif dont nous avons la gestion, nous trouvons qu'en 1922 il nous appartient pour..... 169.027 fr. 56
 et aux tiers pour..... 3.380 fr. 62

172.408 fr. 18

alors qu'en 1923 la situation est la suivante :

Sur 171.749 fr. 51 de valeurs détenues par la Société, nous devons en distraire 6.339 fr. 69 pour satisfaire à nos engagements envers les tiers et nous ne pouvons plus disposer que de 165.409 fr. 82.

C'est une diminution de notre actif net de :

169.027 fr. 56 — 165.409 fr. 82 = 3.617 fr. 74

qui s'explique comme suit :

Diminution du capital libre.....	5.488 fr. 24	
— de la réserve des cotisations rachetées.	300 fr.	5.788 fr. 24
Augmentation des sommes réservées :		
Versements d'annuités.....	480 fr.	
Médaille Bourdin.....	36 fr.	
Intérêts des legs Coste et Mercet.....	1.579 fr. 50	
Cotisations versées d'avance.....	75 fr.	2.170 fr. 50
Net égal.....		<u>3.617 fr. 74</u>

BUDGET DE 1924. — Sa présentation est un peu différente de celle de l'année dernière; il ne comprend que ce que nous pouvons prévoir des recettes et des dépenses concernant le capital libre.

Les variations des autres postes du bilan constituent plutôt la résultante de recettes et de dépenses d'ordre. Il n'y aurait pour ces chapitres, de dépenses réelles, que si des candidats aux legs Coste et Mercet se révélaient.

A. — COMPTES

RECETTES

Cotisations	{ Membres titulaires	8.150 »)	8.425 »
	{ Membres correspondants	275 »)	
Journal	Abonnements et ventes au numéro. 2.638,35		
Intérêts non réservés	{ Sur les titres du portefeuille général, sur ceux des legs Bresson, Hancock et Levasseur, sur les fonds en compte courant 4.010,06		
Subventions	{ Instruction publique	300 »)	2.740 »
	{ Agriculture	1.200 »)	
	{ Ville de Paris	500 »)	
	{ Conseil général de la Seine	500 »)	
	{ Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.	240 »)	
		17.813,41	
Rachats	{ Totaux : 2 sociétaires à 300 francs.	600 »)	3 445,50
	{ Partiels : 16 — ayant effectué 18 versements de 60 fr.	1.080 »)	
Intérêts réservés	{ Legs Mercet	256,50)	1.615,50
	{ Legs Coste	1.323 »)	
	{ Legs Bourdin	36 »)	
Cotisations de 1924 reçues d'avance : 6 à 25 francs.		150 »)	
			<u>21.258,91</u>

B. — BILAN AU 31

ACTIF

PORTEFEUILLE

Titres sans affectation spéciale
et titres d'arrérages de legs en compte courant.

26 obligations Indo-Chine 3 1/2 % 1899	13.039,15	} 115.423,96
73 — foncières 3 % 1883	30.579,70	
4 — communales 2,60 % 1892	2.014,65	
30 — P.-L.-M. fusion, anciennes J. J. roses.	12.926 »	
6 — P.-L.-M. fusion, nouvelles A. O. bleues.	2.514,55	
40 — Orléans 3 % nouvelles.	17.454,20	
3 — Sud-France 3 %	1.400,85	
25 — Indo-Chine et Yunnan 3 %	11.020,80	
1 — foncière 3 % 1883	438 »	
2 — Est-Algérien 3 %	522,90	
30 — Est 3 %	9.381,70	
100 francs de rente 5 %	1.745 »	
2 obligations Ville de Paris 1910	790,54	
11 — P.-L.-M. 3 % fusion, nouvelles	4.321,89	
204 francs de rente 3 %	7.163 »	
1/4 obligation Ville de Paris 1898.	111,03	} 171.326,56
Titres en représentation de legs.		
36 francs de rente 3 %	Legs Bourdin	997,60)
25 — —	Legs Bresson	805 »)
7 obligations P.-L.-M. 3 % fusion, nouvelles.	Legs Hancock	2.989 »)
33 francs de rente 3 %	Legs Levasseur.	1.000 »)
98 obligations Est Algérien 3 %	Legs Coste	41.789 »)
19 — foncières 3 %	Legs Mercet.	8.322 »)
		55.902,60

CAISSE

En caisse. » 422,95

DIVERS

Numéros du Journal en magasin (Mémoire) » {
Sociétaires en retard pour 1923 (Mémoire 625 francs.) » {

TOTAL 171.749,51

DE 1923

DÉPENSES

Administration . . .	{	Secrétariat général, correspondance, frais et fournitures de bureau . . .	2.132,55	}	
		Trésorerie et archives { Frais de recouvrement et de bureau, droits de garde et menus frais	1.225,30		
		Impressions diverses, convocations, etc	1.290,15		
Journal	{	Impression et frais d'envoi	18.113,55	}	18.993,30
		Rédaction	879,75		
Annuaire		Impression et frais d'envoi	1.031,30		
Dépenses exceptionnelles	{	Indemnité à M. Noë, bibliothécaire, participations à diverses associations et médaille Bourdin	204,05	}	24.876,65
					<u>24.876,65</u>

DÉCEMBRE 1923

PASSIF

CAPITAL ET RÉSERVES

Capital des legs suivants	{	Legs Bourdin	997,60	}	56.197,35
		Legs Bresson	805 »		
		Legs Hancock	3.000 »		
		Legs Levasseur	1.000 »		
		Legs Coste	41.934,75		
		Legs Mercet	8.460 »		
Réserve des cotisations rachetées : 110 à 300 francs					33.000 »
Versements effectués sur cotisations en cours de rachat					2.400 »
Provision pour médaille Bourdin					72 »
Intérêts des legs . . .	{	Coste	14.478,12	}	17.571,52
		Mercet	3.093,40		
Fonds sans affectation spéciale	{	Comprenant 22.000 francs attribués à la Société sur le legs fait à l'État par M. Giffard ; 20.580'32, montant de l'indemnité pour incendie des collections du Journal de la Société et les excédents annuels des recettes sur les dépenses	56.018,95	}	150 »
Cotisations reçues pour 1924					
					<u>165.409,82</u>

DIVERS

Sommes à disposition Berger-Levrault . . .	{	Journal	5.305,84	}	5.459,94
		Impressions diverses	154,10		
Honoraires de rédaction			879,75		6.339,69
Cotisations à percevoir des sociétaires en retard (Mémoire : 625 francs)					»
TOTAL					<u>171.749,51</u>

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1924

Variations prévues pour le capital libre

RECETTES

DÉPENSES

Cotisations de 1924 reçues en 1923	150 »	Administration :		
Cotisations à recevoir en 1924 (1)	9 250 »	Secrétariat général	2.200 »	
Journal	2.550 »	Convocations	1 300 »	
Revenus des titres du portefeuille libre et des legs sans affectation spéciale.	4 000 »	Trésorerie	1.500 »	5.000 »
Subventions :				
Ville de Paris	500 »	Loyer		»
Ministère de l'Agriculture	1.200 »	Journal :		
Instruction publique	300 »	Impression, envois et graphiques	15.100 »	
Conseil général de la Seine	500 »	Rédaction	900 »	16 000 »
Ministère du Travail	250 »			
	<u>2.750 »</u>	Annuaire		1.100 »
Ensemble des recettes	18 700 »	Dépenses diverses		200 »
Diminution du capital libre	3.600 »			
	<u>22 300 »</u>			<u>22 300 »</u>

(1) Évaluées à l'ancien taux.

— 93 —

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS EN 1913 ET DE 1920 A 1923

	1913	1920	1921	1922	1923
A. — Situation financière.					
Avoir au 1 ^{er} janvier	163.226,71	168.430,67	172.503,39	170.407,53	169.027,56
{ Cotisations	5.050 »	7.485 »	7.530 »	7.465 »	8.425 »
{ Abonnements et vente du Journal	1.527,75	3.324,80	2.404,50	2.583 »	2.638,35
{ Revenus des valeurs libres	3.455,32	3.359,10	3.888,62	4.015,51	4.010,06
{ Subventions	3.360 »	5.100 »	3.820 »	3.740 »	2.740 »
{ Annuités pour rachats	1.320 »	2.520 »	2.910 »	1.710 »	1.080 »
{ Revenus des legs	2.047,68	1.986,81	1.864 »	1.615,50	1.615,50
{ Recettes exceptionnelles	»	190 »	1.125 »	75 »	150 »
	16 758,75	23.965,71	22.602,12	21.204,01	21.258,91
{ Administration	179.985,46	192.405,38	195.105,51	191.611,54	190.286,47
{ Loyer	3.362,30	5.431,23	5.403,23	4.053,75	4.648 »
{ Journal	1.000 »	1.002,20	1.002 »	1.002 »	»
{ Annuaire	9.191,51	11.961,96	17.118,05	15.165,13	18.993,30
{ Bibliothèque	276,40	1.092,20	1.121,40	1.073,50	1.031,30
{ Dépenses exceptionnelles	1.135,50	114,40	53,30	»	204,05
	15 246,86	19.901,99	24.697,98	22.583,98	24.876,65
Avoir au 31 décembre	164.738,60	172.503,39	170.407,53	169.027,56	165.409,81
{ Caisses et banques	3.403,38	12.680,32	12.552,48	658,42	422,05
{ Portefeuille	161.335,22	162.697,96	162.368,06	171.749,76	171.326,56
{ Divers	»	»	»	»	»
{ A déduire : dettes de la Société	164.738,60	175.378,28	174.920,54	172.408,18	171.749,51
{ Avoir net	»	2.874,89	4.513,01	3.380,62	6.309,69
{ Décomposition de l'avoir	164.738,60	172.503,39	170.407,53	169.027,56	165.409,82
B. — Effectif de la Société au 31 décembre de chaque année.					
Membres d'honneur	1	1	2	2	2
Membres titulaires } à vie	106	105	110	110	109
Membres titulaires } non rachetés	239	300	311	326	371
Membres honoraires associés	70	48	48	48	49
Membres correspondants	31	25	14	13	12
TOTAUX	447	479	485	499	543

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM

DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Par M. JOSEPH GIRARD

VICE-PRÉSIDENT

à la séance du 20 février 1924

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la Commission des Fonds et Archives a procédé, suivant le mandat que lui avait donné votre Conseil, à l'examen des comptes de l'exercice 1923 et du budget de 1924 de votre Société; elle s'est réunie à cet effet le 8 février.

COMPTES DE L'EXERCICE 1923

Il résulte des comptes présentés par votre Trésorier que les dépenses se sont élevées en 1923 à..... 24.876 fr. 65; elles comprennent les frais généraux d'administration, secrétariat, trésorerie, etc., le coût de l'impression et des frais d'envoi de l'*Annuaire*, quelques dépenses spéciales de très faible importance, mais aussi et surtout les frais d'impression, de rédaction et d'envoi de votre *Journal*; à lui seul, ce dernier poste représente la somme de 18.993 fr. 30. C'est une somme élevée, sans doute, du moins pour nos ressources modestes, mais qui, rapprochée de la somme correspondante figurant à votre dernier budget d'avant-guerre, soit 9.200 francs, et compte tenu de l'accroissement de votre effectif social et, par suite, du tirage du journal, fait ressortir l'effort de compression des dépenses auquel votre Secrétaire général a dû se livrer et dont il convient avant tout que nous le félicitions ici hautement.

En regard de ces dépenses, quelles recettes trouvons-nous?

Les comptes font apparaître une somme encaissée de 21.258 fr. 91. Analysons-la; nous y trouvons :

— d'une part, des recettes normales montant des cotisations, produit des abonnements et vente au numéro de votre journal, revenu de votre portefeuille (j'entends ici parler du revenu libre, non grevé d'affectations spéciales), subventions des Pouvoirs Publics, le tout pour..... 17.813 fr. 41;

— d'autre part, des ressources d'une nature particulière, telles que les versements effectués par certains d'entre vous pour le rachat de leurs cotisations, rachats partiels ou rachats totaux, les revenus de votre portefeuille grevés d'affectations spéciales (legs Mercet, Coste, Bourdin) et, pour être complet, quelques cotisations perçues en 1923 au titre de l'exercice 1924, soit la somme de..... 3.445 fr. 50.

Rapprochons maintenant nos recettes de nos dépenses et comparons. L'exercice paraît au premier abord, si l'on retranche des dépenses totales (24.876 fr. 65) les recettes totales (21.258 fr. 91), se solder par un déficit d'environ 3.600 francs.

C'est là une pure apparence, une apparence trop favorable, hélas! et votre Commission des Fonds et Archives estime qu'elle a le devoir d'appeler toute votre attention sur une situation qui ne cesse de la préoccuper.

C'est se leurrer que vouloir opposer aux dépenses normales et régulières de l'exercice l'ensemble des recettes y compris celles frappées d'affectations spéciales; la comparaison n'est valable que si l'on oppose aux dépenses normales les seules recettes libres de toute affectation et, par suite, disponibles.

J'ai indiqué il y a un instant que vous aviez encaissé en 1923.	17.813 fr. 41
de recettes normales, mais il faut y ajouter comme ressources disponibles les cotisations encaissées d'avance en 1922 pour 1923, soit.....	75 fr.
et le montant des cotisations rachetées, malheureusement libérées par le décès des intéressés, soit.....	1.500 fr.

C'est le total de ces trois sommes.....	19.388 fr. 41
qu'il faut rapprocher du montant des dépenses rappelées plus haut, soit.....	24.876 fr. 65
et le déficit réel de votre exercice s'élève à la différence, soit..	<u>5.488 fr. 24</u>

Quel était le déficit de l'exercice 1922 calculé dans les mêmes conditions?	3.527 fr. 47
---	--------------

Aux temps heureux d'avant-guerre enfin, nos recettes et nos dépenses s'équilibraient, pour ainsi dire.

Que conclure de cette aggravation?

Votre Commission vous avait formulé l'année passée l'espoir que des compressions de dépenses pourraient être réalisées, d'importance suffisante pour assurer l'équilibre budgétaire si désirable. Sur ce point, elle ne peut que rendre hommage aux efforts faits et aux résultats obtenus; votre Secrétaire général a trouvé le moyen de faire disparaître toute dépense de loyer, de supprimer toute indemnité de bibliothécaire, du fait du rattachement de votre bibliothèque à celle de la Faculté de Droit et de réduire dans la plus large mesure possible les frais de recouvrement et de bureau.

Mais.... nous sommes débordés par les frais d'impression du journal et, sur ce point, il y a des compressions de dépenses que nous ne pouvons pas demander. Notre journal, c'est la manifestation intelligente et vivante de notre activité sociale; il nous apporte chaque mois non seulement un compte rendu précieux de nos réunions, mais aussi des travaux dont la publication soignée et souvent ornée de tableaux et graphiques est l'honneur de notre Société; nous pouvons être fiers que ce journal vaille non seulement comme moyen de documentation pour nous-mêmes et nos amis de France, mais aussi comme moyen de propagande nationale à l'étranger, puisqu'il est attendu avec impatience et lu avec attention dans les cinq parties du monde.

Sur ce point, votre Commission des Fonds et Archives demande à votre Secrétaire général de poursuivre les dépenses moralement fructueuses qu'il engage et de ne pas chercher à réaliser des économies incompatibles avec notre bon renom.

Et alors ?

Alors, mes chers Collègues, il faudra peut-être que nous nous résignions à faire quelque jour prochain ce à quoi tout le monde se résoud en ce moment, depuis le Parlement, qui s'apprête à imposer au pays les sacrifices nécessaires au redressement de la situation financière nationale, jusqu'aux modestes particuliers qui, sagement, tiennent à équilibrer leurs recettes et leurs dépenses. Il faut que nous tendions, nous aussi, à établir un budget normal; faute de pouvoir réduire nos dépenses, il faut que nous augmentions nos recettes.

Votre Commission des Fonds et Archives va vous apporter une suggestion... douloureuse. Elle va vous proposer le relèvement de vos cotisations; la cotisation annuelle devrait, pense-t-elle, être portée de 25 à 36 francs (3 francs par mois!), et le rachat devrait être porté de 300 à 450 francs. Ce relèvement prendrait effet du 1^{er} janvier 1924 mais pour les seuls membres actuels qui ne régleraient pas leur cotisation avant le 1^{er} avril 1924; pour les autres, elle prendrait effet du 1^{er} janvier 1925.

Il appartient à votre Conseil d'administration de vous transmettre cette proposition, s'il veut bien la ratifier.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1923

Le bilan, au 31 décembre 1923, n'appelle qu'un petit nombre d'observations :

Au passif, notre avoir libre de charges, comprenant le total des fonds sans affectations spéciales, la réserve des cotisations rachetées et les versements effectués sur cotisations en cours de rachat, est représenté par une somme de 91.418 fr. 95.

A l'actif, l'importance du portefeuille est sensiblement la même qu'à la fin de 1922 : 171.326 fr. 56; mais votre Commission ne peut manquer d'appeler votre attention sur l'insuffisance du poste de Caisse et sur le manque de souplesse qui en résulterait pour votre trésorerie si vous ne preniez par ailleurs la décision de sagesse qu'elle vous a proposée il y a un instant.

A son défaut, votre Société serait contrainte d'aliéner une partie de ses titres et je n'ai pas besoin de vous dire dans quelles conditions déplorables se ferait cette opération de liquidation prématurée.

Tout au plus, et s'il fallait absolument s'y résoudre, pourrait-on, en attendant le produit du relèvement des cotisations, envisager la vente d'un lot de 30 obligations Est 3 %, récemment achetées, sur lesquelles la consolidation de perte serait peu élevée.

En somme, votre Commission, qui avait insisté dans son rapport de l'année dernière sur la politique qu'elle entendait vous proposer de « ne demander à votre portefeuille qu'un revenu et d'attendre patiemment les

primes de remboursement promises à la plupart de vos valeurs », vous demande d'y rester aussi fidèles que possible et elle appuie sa requête d'un simple rapprochement de chiffres.

Si, à l'actif de votre bilan, votre portefeuille est représenté par un poste de 171.326 fr. 56, c'est parce que, suivant l'usage constant, les titres y sont comptés pour leur valeur d'achat; s'ils l'étaient au cours de fin décembre 1923, la valeur du portefeuille ressortirait à 106.742 francs, soit une réduction d'environ 38 %.

Mes chers Collègues, nous avons, nous aussi, subi, dans notre fortune sociale, les conséquences du bouleversement consécutif à la guerre, nous sommes de « nouveaux pauvres ».

BUDGET DE PRÉVISION DE 1924

C'est dans l'état d'esprit de nouveaux pauvres, mais non de pauvres honteux, que votre Commission a ratifié le budget de prévision, préparé pour 1924 par votre Trésorier, avec une compression maximum de toutes les dépenses.

Joseph GIRARD.
